

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2025

Présents : Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Rémy DOSSO – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

Absent(e)/ excusé(e) : Amélie FEUVRIER – Valérie BAILLEUX RAMEAU donne pouvoir à Nadine RAIMBERT

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 août 2025. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Bois état d'assiette 2025/2026 :

Le maire rappelle au Conseil Municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier ;
- Cette forêt est générée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF, annexée à cette présente délibération ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 7 mars 2025 pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant l'avis de la commission forêt formulée lors de la réunion du 11/10/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, ce qui suit :

- 1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle	Programme	proposition	type de coupe	surface
04	2026	2026	régénération	13.13
06	2026	2026	amélioration	12.10
19	2026	2026	irrégulière	14.14
26	2026	2026	irrégulière	6.63
27	2026	2026	irrégulière	5.98

- 2) Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF :

- Parcelle 4 de BO (+HO) : bois sur pied – vente en concurrence. Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d’ajuster certains choix de commercialisation. En cas d’évolution de l’état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.
- Parcelle 6 de BI délivrance pour l’affouage.
- Parcelle 19 de BI/BO : bois sur pied – vente en concurrence. Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d’ajuster certains choix de commercialisation. En cas d’évolution de l’état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.
- Parcelles 26 et 27 de BI délivrance aux affouages.

3) Autorise le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération.

Affouages 2025 / 2026 :

Le Maire précise que les affouages seront délivrés dans la parcelle 7. Selon la valeur en référence aux prix de vente obtenus pour des produits analogues et en tenant compte des conditions d’exploitation elle est estimée à 2 216,88 €.

A ce jour, quatorze affouagistes se sont inscrits. La parcelle est estimée à environ 240 stères.

Le prix d’affouage est fixé à 5 euros le stère et 6.50 HT celui des houppiers.

Le conseil Municipal valide le règlement d’affouages et désigne M Eric MAITROT – Mme Nadine RAIMBERT – M Rémy DOSSO – M Romaric FOULON – M Grégoire VENTURI comme garants .

Forêt : vente de septembre 2025 :

Le Maire donne le produit des ventes par soumission informatisée qui s’est déroulé le 12/09/2025 :

- Parcelles 37 – 47 U et 52 U à D’HERBMEZ pour 12 721 € HT
- Parcelles 3A – 3R et 3 V à MAUTE pour un montant de 20 545 €
- Parcelle 1 à SCIERIE RUPT DE MAD pour un montant de 22 415 € HT

Forêt : travaux 2026 :

Le Maire porte à la connaissance une estimation des travaux à programmer en FC de Louesme pour l’année 2026. Les coûts sont indicatifs (modulation à la hausse ou à la baisse possible).

1° Travaux sylvicoles peuvent être subventionnés par la Région à 40% :

- | | |
|---|----------|
| • P 46 a : maintenance de cloisonnement au broyeur | 330,00 |
| • P 46 a : Dégagement manuel en plein | 1 500,00 |
| • P 49 a : maintenance de cloisonnement au broyeur | 1 000,00 |
| • P 49 a : Dégagement manuel partie chêne (- 3 m de haut) | 1 100,00 |
| • P 49 a : nettoyage sur le reste de la parcelle (+ 3m) | 3 500,00 |
| • P 51 a : maintenance de cloisonnement au broyeur | 1 000,00 |
| • P 51 a : nettoyage manuel localisé | 1 000,00 |

Pour ces subventions, les parties à faire en dégagement nous engage sur 4 ans, avec un deuxième passage à faire dans cette période. Pour les nettoyements, 1 seul passage est prévu en 2026.

2° travaux d'infrastructure :

- Dérasement des accotements à la niveleuse
 - Chemin neuf vers Courban
 - Le bourguignon
 - Broyage des emprises de la RD 996 Louesme / Leuglay : un passage de 2 m de large par côté pour un montant de 650 euros.

3° travaux sylvicoles non subventionnés :

- P 4 : broyage des cloisonnements d'exploitation. Un passage de 2 m de large en vue du martelage et du chantier d'exploitation pour un coût de 1 600 €
- P 19 : Broyage des cloisonnements d'exploitation. Un passage de 2 m de large en vue du martelage et du chantier d'exploitation pour un montant de 950 euros.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de porter au budget bois primitif 2026 :

- ***les travaux sylvicoles sur les parcelles 46a – 49a et 51a,***
- ***les travaux d'infrastructure de broyage sur la RD 996 (Louesme / Leuglay),***
- ***les travaux sylvicoles non subventionnés sur les parcelles 4 et 19.***

Modification des statuts du SIVOM :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que lors de la dernière réunion du SIVOM, il a été décidé la modification des statuts du SIVOM de Montigny-sur-Aube. Cette modification statutaire ne devra être validée qu'après la prise de position des tous les conseils municipaux des communes adhérentes au SIVOM de Montigny-sur-Aube.

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et notamment ses articles L5211-5 à L5211-20, il appartient aux Communes de se prononcer sur la modification des statuts du SIVOM de Montigny-sur-Aube,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts du SIVOM de Montigny-sur-Aube, selon le projet annexé à la présente délibération.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie aura lieu à 11 h 45 au monument aux morts où l'on se réunira. A l'issue du vin d'honneur, il sera proposé, sur inscription, de participer à un repas républicain avec réponse pour le 01 novembre 2025.

Fêtes de fin d'année :

Après divers échanges, il est décidé ce qui suit :

- Repas des aînés et Noël des enfants : le 20 décembre 2025. Les habitants qui le souhaitent pourront s'y inscrire au prix coûtant.
- Distribution de sapins au prix de 3 € (commande à faire chez Genty)
- Illumination de la place le samedi 29 novembre à 9h30
- La commission devra choisir le cadeau de fin d'année

Heures supplémentaires :

M Eric MAITROT porte la connaissance du Conseil Municipal la demande de Mme Catherine DOSSO, secrétaire de mairie, qui sollicite le conseil pour le paiement d'heures supplémentaires effectuées dans le cadre du classement et archivage.

Le Conseil Municipal, Mrs Alain DOSSO et Rémy DOSSO, ne participant pas à la présente délibération, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le paiement des heures supplémentaires effectuées à concurrence de 55 heures.

Compte rendu de réunions :

Les Délégués du SIVOM de Montigny-sur-Aube, du Syndicat des eaux, de Sequana, de la CCPC donnent les comptes rendus des différentes réunions auxquelles ils ont participé.

Eglise :

M Romaric FOULON donne le compte rendu de travaux qui a été fait à l'église. Il précise que le plancher au niveau des cloches est en mauvais état et qu'il faudrait étudier son remplacement.

Informations et questions diverses :

- Suite à la demande de M et Mme CHAUVEL Monique et René, le Conseil Municipal donne son autorisation pour qu'ils puissent se faire inhumer au cimetière de Louesme.
- Suite à la demande de M CHAUMONNOT Denis, il est décidé d'inscrire le chemin des margelles à l'élagage 2026
- Suite à la proposition de reprise de la campagne de contrôle de débit des PEI par la société MACHKIONA & FILS, le conseil municipal décide de s'y inscrire et accepter les tarifs de 30 € HT par point contrôlé.
- Le Maire informe que la date de visite de la station sera le 28/10/2025
- Le Maire informe que la date de contrôle du défibrillateur est prévue le 29/10/2025

La séance est levée à 21h00